

# CHARTRE DE CONFIDENTIALITE

**La Société QUICK-PROD s'engage à ne divulguer aucune information concernant les échanges de fichiers, ainsi que les modes opératoires, de différentes sociétés dont il pourrait avoir connaissance dans l'accomplissement de ses fonctions et qui serait de nature à porter préjudice à ses mêmes sociétés.**

**Cette obligation de confidentialité s'applique tant à l'égard des tiers que des salariés de l'entreprise.**

**Elle gardera tous ces effets pendant toute la durée de la collaboration et se prolongera après l'achèvement de celle ci pour quelque motif que ce soit.**

**Fait en deux exemplaires le .....**

**SOCIETE .....**

**SARL QUICK-PROD**